

COMMUNE DE JUSSAC

délibération :
D2026-2-1

L' an deux mille vingt six, le samedi 21 mars à 11 h 00, le Conseil Municipal dûment convoqué, s'est réuni en séance ordinaire SALLE POLYVALENTE DE JUSSAC, 11 Promenade des Sports à JUSSAC, sous la présidence de Monsieur ARNAL André, Le Maire.

Nombre de conseillers en
exercice : 19

Date de convocation du : 16 Mars 2026

Présents : 17

Votants : 19

Présents : Monsieur PARRO Jean-François, Monsieur MARRE Francis, Madame GLADINE-ROUCHY Laure, Monsieur LESMARIE Bruno, Madame LAROUSSE Valérie, Madame MAISONOBE Aurélie, Monsieur BITAUD Yoann, Monsieur ALRIVIE Yohann, Madame CHASTILLON Mireille, Monsieur LESCURE Benjamin, Monsieur ARNAL André, Madame CLUSE Nathalie, Madame DELHOSTAL Anne, Madame FOUSSAT Françoise, Madame GANE Cécile, Monsieur LACROIX Michel, Monsieur RODIER Jean-François

**Objet : Fixation du nombre
de postes d'adjoints**

Pouvoirs :

Monsieur GIBERT Benoît a donné pouvoir à Madame CLUSE Nathalie
Madame AMBLARD Catherine a donné pouvoir à Madame GLADINE-ROUCHY Laure

Absent(s) :

Excusé(s) : Monsieur GIBERT Benoît, Madame AMBLARD Catherine

Secrétaire de Séance : Madame Anne DELHOSTAL

Vu le code général des collectivités territoriales, et notamment l'article L 2122-2 et suivants ;

Considérant que le conseil municipal détermine le nombre des adjoints au maire sans que ce nombre puisse excéder 30 % de l'effectif légal du conseil municipal ;

Considérant que le conseil municipal compte 19 membres.

POUR RAPPEL :

Population municipale de la commune : de 1500 à 2499

Nombre de conseillers effectivement élus : 19

Nombre maximum d'adjoints : 5

Le conseil municipal, après en avoir délibéré :

- DECIDE la création de 4 postes d'adjoints.

Pour : 19 Contre : 0 Abstention : 0

**Le/La secrétaire de séance,
Anne DELHOSTAL**

Pour extrait conforme,
**Le Maire,
André ARNAL**